

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2026

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2026

Table des matières

	Page
Rapport de mission de compilation	3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

Aux administrateurs de
FONDATION MAISON DE L'APHASIE

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la FONDATION MAISON DE L'APHASIE au 31 mars 2026, l'état des résultats et évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des états financiers compilés et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « états financiers »).

La responsabilité des états financiers ci-joints, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des états financiers.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des états financiers.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les états financiers risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des états financiers, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

1

Montréal, le 16 juillet 2026

¹ Par comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique
n° A129449

FONDATION MAISON DE L'APHASIE
RÉSULTATS ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026
(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

	2026	2025
	\$	\$
PRODUITS		
Revenus de dons		
Dons des particuliers	26 305	16 356
Don d'actions	11 591	10 630
Dons corporatifs		9 250
Dons In memoriam	100	25
	<u>37 996</u>	<u>36 261</u>
Revenus d'opérations		
Intérêts	14 928	3 663
Dividendes	109	-
Autres	10	1
Gains (pertes) non matérialisés sur placements		(113)
	<u>15 047</u>	<u>3 551</u>
	<u>53 043</u>	<u>39 812</u>
CHARGES		
Frais de financement		
Activités de sollicitation	6 013	1 484
Frais de perception de dons	4 239	4 639
	<u>10 252</u>	<u>6 123</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES POSTES SUIVANTS :	<u>42 791</u>	<u>33 689</u>
Dons et contributions		
Dons - Fondation du Grand Montréal (note 5)	15 000	128 000
Dons - AQPA	15 249	3 172
Contributions AQPA	6 334	4 333
	<u>36 583</u>	<u>135 505</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) AVANT LES FRAIS D'OPÉRATION	<u>6 208</u>	<u>(101 816)</u>
Frais d'opérations (note 4)	<u>3 863</u>	<u>4 452</u>
	<u>50 698</u>	<u>146 080</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS)	<u>2 345</u>	<u>(106 268)</u>
ACTIF NET AU DÉBUT	<u>53 982</u>	<u>160 250</u>
ACTIF NET À LA FIN	<u>56 327</u>	<u>53 982</u>

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

BILAN

AU 31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	44 702 \$	53 306 \$
Placements à court terme	7	7
Débiteurs (note 3)	10 167	494
Frais payés d'avance	<u>1 511</u>	<u>225</u>
	<u>56 387</u> \$	<u>54 032</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	60 \$	50 \$
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>56 327</u>	<u>53 982</u>
	<u>56 387</u> \$	<u>54 032</u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FONDATION MAISON DE L'APHASIE (FMA) a été constituée selon la Loi des compagnies Parties III du Québec, le 27 décembre 2013.

L'organisme a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance le 12 septembre 2014 et, à ce titre, il est exempté de l'impôt sur le revenu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont :

Recueillir des fonds et affecter la totalité ou une partie du capital et le revenu tiré de ce capital afin de soutenir les projets et activités de la Maison de l'aphasie, ou de l'Association québécoise des personnes aphasiques, dans la mesure où cette dernière conserve son statut d'organisme de bienfaisance enregistré (NEQ) ou de tout autre organisme agissant dans le domaine du soutien aux personnes aphasiques, ceci à des fins purement philanthropiques.

2 - MÉTHODES DE COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants :

- Placements à court terme;
- Comptes à recevoir, déduction faite d'une provision pour créances douteuses;
- Frais payés d'avance;
- Créditeurs.

3 - DÉBITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Comptes clients	8 830 \$	50 \$
Taxes à la consommation	<u>1 337</u>	<u>444</u>
	<u>10 167</u> \$	<u>494</u> \$

FONDATION MAISON DE L'APHASIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

(non audité - voir Rapport de mission de compilation)

4 - FRAIS D'OPÉRATIONS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Honoraires professionnels	1 379 \$	1 344 \$
Frais de bureau	972	271
Assurances	683	968
Formations	328	876
Autres	288	161
Frais bancaires	151	116
Taxes et permis	62	282
Déplacements et représentation	-	374
Frais de gestion	-	60
	<u>3 863 \$</u>	<u>4 452 \$</u>

5 - DON - FONDATION DU GRAND MONTRÉAL

Le 29 mars 2022, la FMA et la Fondation du Grand Montréal (FGMTL) ont signé une convention pour la création d'un fonds philanthropique autodésigné.

Au 31 mars 2026, la FMA a accumulé des fonds totalisant 306 366 \$ (263 000 \$ en 2025). La valeur marchande du fonds est de 338 458 \$ (294 226 \$ en 2025) avant la distribution de 8 830 \$ (6 060 \$ en 2025) à la FMA. Au cours de l'exercice, un montant de 15 000\$ a été ajouté au fonds ainsi que les revenus de placements à l'exception de 14 890\$ versés à la FMA par la FGMTL.

Les revenus nets de l'exercice sont de 20 509 \$, soit un taux de rendement de 6,95 %.